

Ceci est le cache Google de <http://chouettedor.com/a-mes-amis-chouetteurs.htm>. Il s'agit d'un instantané de la page telle qu'elle était affichée le 13 sept. 2011 10:24:20 GMT. La [page actuelle](#) peut avoir changé depuis cette date. [En savoir plus](#)

[Version en texte seul](#)

 Accueil

 Tableaux

 Chouette d'Or

 Minichouettes

 Communiqué

 Aux Chouetteurs

## **A mes amis Chouetteurs, s'il en reste, et aux autres...**

Eh bien, moi qui croyais n'avoir mentionné que des faits précis, je suis étonné de voir à quel point les interprétations subjectives de mes propos peuvent conduire à des aberrations. Voici donc quelques précisions.

J'ai relancé à maintes reprises les héritiers de Régis Hauser pour leur demander soit de me confier les solutions afin que je puisse, après avoir vérifié l'enfouissement de la contremarque, gérer le jeu et, le cas échéant publier une ou plusieurs IS, soit d'intervenir eux-mêmes directement auprès des participants pour les informer de la situation pouvant conduire à la poursuite ou à l'arrêt du jeu. Ils m'ont seulement proposé, au début, de stopper le jeu en arguant que la Chouette d'Or ne pouvait être placée en sûreté indéfiniment ainsi qu'en témoignait le procès consécutif à sa saisie. J'ai bien évidemment refusé de servir ainsi de prétexte.

L'argument qui m'a fait patienter et qui m'a été opposé à chaque fois était de laisser à Madame Hauser le temps de surmonter le choc du décès de son mari, ce que j'ai voulu respecter. De guerre lasse, j'ai cependant chargé d'intervenir, en juillet dernier, un « médiateur » neutre, et constaté qu'il obtenait les mêmes réponses que moi... « nous réfléchissons, nous vous rappellerons, il faut en parler à Madame Hauser, etc... », puis plus rien. Je pense qu'au bout de deux années le délai est non seulement amplement suffisant, mais devient anormal.

Le problème qui m'a paru le plus important n'a pas été de savoir si l'enveloppe des solutions avait été ouverte, ce que je ne crois pas, mais de considérer que le livre des solutions n'était, lui, pas scellé et donc accessible à toute personne qui le détenait. Maintenant, sur le fait de savoir quand les solutions ont été retirées de chez l'huissier, il suffit simplement d'attendre que Maître Manceau daigne répondre à cette question. On pourra d'ailleurs ainsi constater que, les faits étant survenus du vivant de mon co-auteur, les solutions n'ont pas été remises aux héritiers mais simplement à un membre de sa famille, donc en totale contravention au règlement.

Je ne crois pas non plus que Régis Hauser ait déterré la contremarque, mais il est vrai que nul ne peut aujourd'hui le certifier. Il aurait été, selon moi, indispensable que ce point fût vérifié.

Je ne crois pas non plus que Phil D'Euck ait laissé filtrer quoi que ce soit, mais je suis surpris de voir à quel point il se défend d'avoir dit ce qu'il m'a pourtant bel et bien dit au téléphone. Il n'a jamais songé que ses propos aient peut-être été enregistrés. Allez savoir... En tous cas sa réaction ne m'inspire vraiment pas confiance.

Quant-à ma position vis-à-vis de la situation de la Chouette d'Or, elle date de 2003. Après la fête des dix ans qui m'a révélé quel était vraiment l'engouement des chercheurs. J'ai été choqué de découvrir à cette occasion que la chouette avait été sortie du coffre à plusieurs reprises sans que j'en fusse seulement informé. J'ai appris depuis lors qu'elle avait aussi séjourné à mon insu chez l'éditeur Bonnier-Dorra après la faillite de Manya chez qui Hauser était associé. J'ai donc estimé que la Chouette devait être mise en lieu sûr et j'ai voulu la placer dans un coffre de banque à mon nom et en confier les clés à un huissier de mon choix.

J'ai alors tenté de contacter par téléphone et fax Maître Manceau qui n'a pas voulu me répondre ni m'honorer du moindre écrit. Finalement je me suis adressé directement à Régis Hauser. Il m'a affirmé que nulle autre personne que Maître Manceau ne détenait la clef du coffre, mais pas seulement ...

Voici un extrait de nos échanges par courriel du 17 octobre 2003 :

- MB : En fait, nous concernant, la situation est bien la suivante : Tu as pris avec tes huissiers des dispositions qu'aucun contrat ne t'a jamais autorisé à prendre.

- RH : [Aucune décision particulière n'a été prise sans ton aval. En fait, je pense que tu disposes de plus de documents que moi à ce sujet, puisque c'est toi qui as assuré les tractations avec Manya au sujet de la chouette, pas moi.](#)

- MB : On sait que tu as fait cela pour garantir la sécurité de la chouette mais, comme toujours, sans me demander mon avis et sans te soucier de mes droits.
- RH : De quels "droits" ne me serais-je pas soucie ? Arrête de parler comme un politicard, et précise au moins ta pensée au lieu d'aligner des mots creux ! Avec ton accord, la chouette a été mise dans un coffre par Manya et la clé en a été remise à un huissier, point barre. En quoi tes droits ont-ils été lésés ?
- MB : Il t'appartient aujourd'hui de faire le nécessaire pour me restituer mon bien. Tu sembles avoir des craintes quant-à ma capacité à mettre la chouette en lieu sûr ou quant-à mes intentions concernant le sort de cet objet par rapport à notre opération en cours. Je ne vois pas la moindre raison qui te permettrait une telle attitude vis-à-vis de moi.
- RH : Je t'ai expliqué mon point de vue dans mon mail précédent, et j'ai précisé pourquoi il me fallait un document qui me mette à l'abri des ennuis si la chouette venait un jour disparaître. Je vais te mettre les points sur les "i". Actuellement, elle ne peut être sortie du coffre que par maître Manceau, qui est la seule personne à posséder la clé. Pour déplacer la chouette, la société qui désire la photographier / filmer doit faire appel à la Brinks, qui la couvre également par une assurance pour toute la durée où elle est hors du coffre. Ensuite, la chouette est remise dans le coffre par maître Manceau, qui envoie sa note d'honoraires à cette société pour règlement de ses prestations. Je pense que sur le plan de la sécurité et de la garantie, on peut difficilement faire mieux ! A ce jour, la chouette a été sortie du coffre trois fois : une fois pour le Figaro Magazine, une fois pour le Times de Londres, et une fois pour l'émission "Défense d'entrer" sur TF1. Si demain la chouette était sous la garde de ton propre huissier, mais que tu allèges ces procédures pour des raisons qui te sont propres, et que tu la sortes du coffre pour un oui ou pour un non, il est normal que j'exige de toi un papier qui me décharge de toute responsabilité en cas de disparition de l'objet. Je ne pense pas que cela soit une demande exorbitante, tout de même !
- MB : Je pourrais avoir les mêmes craintes quant-à la poursuite du jeu concernant ta manière de gérer les énigmes et/ou les relations personnelles que tu entretiens avec certains chercheurs.
- RH : Ah bon ? Il me serait interdit de connaître certaines personnes sous prétexte qu'ils cherchent la chouette ? Si je ne m'abuse la chouette n'est toujours pas trouvée (bien que parmi les chercheurs, il y ait d'anciens copains de classe et des amis de vingt ans !)
- MB : Je n'ai cependant aujourd'hui aucune raison de te soupçonner de la sorte.
- RH : Encore heureux, merci !!! :o)
- MB : Mon attitude va dépendre de la tienne et nous ne pourrons reprendre normalement le cours des opérations qu'à la condition expresse que tu me restitues mon bien sans délai.
- RH : Je ne peux pas te le restituer, crénom !!! Seule maître MANCEAU en est responsable. Demande à ton avocat d'entrer en contact avec elle. Que veux-tu que j'y fasse, moi ??? Elle n'est pas dans MON coffre !!!
- MB : Dans ce cas, et seulement dans ce cas, nous reprendrons aussi ensemble la gestion de l'opération chouette d'or.
- RH : Il n'y a pas de "gestion de l'opération Chouette d'Or". Le jeu est lancé depuis 10 ans, Michel, et il n'y a rien à "gérer"...
- MB : Je te confirme aussi que je n'essaierai plus de dialoguer avec tes huissiers qui n'ont même pas la politesse de me répondre et que c'est bien à toi, et à toi seul, de faire le nécessaire.
- RH : Que veux-tu que je fasse ? Que je mette un masque et que j'aie à attaquer le coffre ? Soyons sérieux !
- MB : Si je n'ai pas ton accord écrit d'ici lundi matin, je lance effectivement une procédure en restitution, procédure qui, de part la nature des antagonistes et la notoriété de l'opération, sera nécessairement médiatisée.
- RH : Au lieu de lancer des procédures, demande à ton avocat de dépatouiller ça avec l'huissier. C'est ainsi que tu obtiendras les réponses à tes questions. Moi, je ne peux rien faire. Quand comprendras-tu ça, bon sang ?

On mesure aisément à travers cet échange que les accords passés avec l'huissier l'étaient avec Régis Hauser et non avec moi. J'étais prêt à lui signer « son » papier mais il n'a pas voulu intervenir auprès de Maître Manceau. J'ai fini par laisser tomber en me disant qu'il avait l'air vraiment sûr de lui et qu'au final j'étais peut-être parano. J'ai eu, bien évidemment, tout loisir de le regretter puisque j'ai dû assumer seul les frais de la procédure consécutive à la saisie de la Chouette d'Or.

Alors, à ceux qui me prêtent de noirs desseins, m'invectivent ou me considèrent comme un nanti cynique, je veux dire

simplement ceci :

Je comprends et je respecte votre passion et votre implication, mais je ne conçois pas que la situation ubuesque dans laquelle se trouve le jeu puisse perdurer. Après les énormes investissements en temps, argent et pugnacité qu'a nécessité pour moi cette chasse au trésor, je suis attristé par cette impasse minable dans laquelle nous nous trouvons et dont je ne suis nullement responsable. J'ai le sentiment d'avoir dit la vérité, ce qui pour moi a du sens, mais je comprends que certains aient du mal à l'accepter. Pourtant, avant de juger, sachez que je ne supporte pas plus que vous d'avoir été mené en bateau, sachez que, comme vous, j'attends la réaction des héritiers de feu mon co-auteur.

Cordialement vôtre.

Michel BECKER